



Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 11 août 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Johanne Skelling
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER : **R-4353-2026** : MÉIÉ - Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec

Objet : **Demande d'inscription du RNCREQ au processus de consultation publique**
Notre dossier: 1432-018

Chère consoeur,

Suivant l'Avis public du 5 août dernier ([A-0005](#)) dans le dossier mentionné en objet, le RNCREQ confirme par les présentes qu'il souhaite participer au processus de consultation publique.

Le RNCREQ présente un intérêt marqué pour les sujets identifiés par le ministre dans sa demande d'avis du 14 juillet 2026 ([B-0001](#)). Plus précisément, le RNCREQ entend aborder les questions suivantes qui ont été soulevées par le ministre :

- La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, selon différents scénarios et leurs impacts estimés sur les tarifs, les différentes catégories de consommateurs ainsi que sur le développement de la filière québécoise de production de GSR. Ces cibles devront également respecter la capacité de payer des consommateurs et préserver la compétitivité des entreprises;
- Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;

- La réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés;
- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs;
- Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéfices des consommateurs et des distributeurs.

Fondé en 1991, le RNCREQ est un organisme reconnu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec et a le mandat d'être le porte-parole des orientations communes des dix-sept (17) Conseils régionaux de l'environnement (CRE) situés dans chacune des régions du Québec (à l'exception du Nord-du-Québec). Le RNCREQ est par ailleurs habilité pour représenter les CRE devant toute instance décisionnelle, y compris les gouvernements et les régulateurs économiques ou autres;

Pour le RNCREQ, le secteur de l'énergie est un important facteur de développement sociétal, notamment par les importantes retombées économiques et la création d'emplois de qualité qu'il peut procurer. Néanmoins, ce secteur est aussi responsable de problèmes environnementaux importants, dont l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Il importe donc de prendre des décisions responsables en matière de développement de l'énergie en mesurant attentivement les implications de ces choix;

Le RNCREQ place la transition énergétique au cœur de ses priorités stratégiques, considérant qu'elle constitue un levier essentiel pour atteindre les cibles climatiques du Québec et favoriser un développement socioéconomique durable. Il agit comme catalyseur de la concertation régionale et nationale, en mobilisant son réseau des 17 CRE pour soutenir la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, l'électrification des usages, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Le RNCREQ contribue également à la diffusion des connaissances, au renforcement de la littératie énergétique et à l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de solutions concrètes et adaptées aux réalités locales.



Dans le cadre de cette transition énergétique, le RNCREQ préconise une approche intégrée qui dépasse les silos sectoriels. Il encourage la cohérence des politiques publiques, la coordination intersectorielle et l'alignement des actions de l'ensemble des ministères, organismes publics et partenaires socioéconomiques. Le RNCREQ recommande que les objectifs énergétiques et climatiques du Québec soient arrimés aux grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, de la conservation des milieux naturels, de mobilité, d'habitation et de développement économique, et qu'ils soient pris en compte dans toutes les planifications et stratégies des organismes apparentés à l'État.

En matière de production énergétique, le RNCREQ favorise le développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations. Dans cette perspective, il préconise le développement de sources d'énergie locales et propres, allié à une politique d'efficacité énergétique et des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande, pour assurer l'approvisionnement et la fiabilité en énergie du Québec. Le gaz de source renouvelable (GSR) et son encadrement réglementaire sont des éléments importants de cette approche, d'où la présente demande d'inscription au processus de consultation publique.

Grâce à sa vaste représentativité géographique ainsi qu'à la diversité des intérêts et opinions de la multitude de ses membres, le RNCREQ a un ton, un discours et une approche qui lui sont propres.

Tel que requis par la Régie, le RNCREQ confirme que ses coordonnées suivantes :

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 380A
Montréal (Québec) H2X 3V4
Téléphone : (514) 861-7022
Adresse électronique : info@rncreq.org

À la lumière de ce qui précède, le RNCREQ demande à la Régie de l'énergie de lui reconnaître un intérêt suffisant pour participer au présent processus de consultation publique.



Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette, avocat



606, rue Cathcart, bureau 735
Montréal (QC) H3B 1K9